

# Règlement des Palmes du verdon

## **Présentation :**

« Les Palmes du Verdon » est la 1<sup>ère</sup> édition d'une course de nage dans le Verdon, avec ou sans palmes. Ouverte aux licenciés FFESSM – FFN comme aux non-licenciés.

- 2 parcours pour cette manifestation à Esparron-de-Verdon de 2 500 m et 5 000 m dont le départ et l'arrivée se situent sur la plage d'Esparron-de-Verdon. Ces 2 épreuves comptant pour le Championnat Régional en Eau Libre « Région Sud » et qualificatif pour le championnat de France Eau Libre.»
- 1 course Skin Race à tours éliminatoires de 250 m.

## **Inscriptions pour le 2 500 m et le 5 000 m**

✚ Pour les nageurs licenciés FFESSM, souhaitant participer pour le Championnat Régional, doivent le spécifier lors de l'inscription sur le site de KMS, case à cocher à cet effet.

✚ Pour tous les autres nageurs, inscription sur le site de KMS, en open.

**Pour les Nageurs licenciés FFESSM – FFN et FFTRI, une copie de votre « licence compétition » en cours de validité et un certificat médical d'aptitude à la pratique de la nage longue distance de moins d'un an à joindre lors de votre inscription par scanne sur KMS ou le jour de retrait du dossard.**

**Pour les Nageurs sans licence, dit OPEN, un certificat médical d'aptitude à la pratique de la nage longue distance de moins d'un an devra être produit et une assurance complémentaire ; à joindre lors de votre inscription par scanne sur KMS ou le jour de votre retrait de dossard.**

**Seules les Licences compétition de la Fédération Française Etudes Sports Sous-Marin (FFESSM), Fédération Française de Natation (FFN) et de la Fédération Française de Triathlon (FFTRI) seront ACCEPTÉES.**

## **Limites d'inscriptions :**

- 2 500 m : 50 à 100 dossards seront réservés au championnat régional eau libre Région SUD et 150 à 200 dossards restant aux Open
- 5 000 m : 50 à 100 dossards seront réservés au championnat régional eau libre Région SUD et 150 à 200 dossards restant aux Open
- Skin Race : 64 dossards Féminins et 64 dossards masculins

## **Assurances :**

-  Pour participer aux Palmes du Verdon, une assurance complémentaire individuelle, accident, est vivement conseillée.

L'organisation des Palmes du Verdon ainsi que le Club Bul'do déclinent toutes responsabilités en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique. Tout accident survenu en dehors de la course ne pourra être couvert que par l'assurance du sinistré. Aucun recours ne pourra être engagé contre l'organisation ou le Club Bul'do en cas de détérioration d'effets personnels.

- Pour les non-licenciés, rapprochez-vous de votre assureur. Si vous ne pouvez pas fournir cette dernière vous devrez signer une décharge pour participer.
- Pour les licenciés FFESSM mais aussi FFN et FFTRI, renseignez-vous auprès de vos clubs sur votre assurance complémentaire individuelle.

## **Pour les Mineurs :**

- Inscription à partir de 14 ans.
- Une autorisation parentale est **obligatoire**, elle sera à remplir au moment du retrait du dossard.  
(CNI ou Passeport obligatoire de l'enfant et du représentant légal).

Seul le représentant légal pourra retirer le bonnet et bracelet sur présentation des documents cités ci-dessus avec l'autorisation parentale et sur présentation de chacune des pièces d'identités.

## **Retrait des Bonnets et Bracelets :**

- Le retrait des bonnets et bracelets pourra se faire dès le samedi 22 mai 2021 à partir de 15h00 et le jour de l'épreuve à partir de 07h30 sur le site d'Esparron-de-Verdon.
- Pour retirer votre bonnet et bracelet, vous devez **obligatoirement** présenter les documents stipulés ci-dessous ;
  - Votre licence en cours de validité pour la saison
  - Votre certificat médical d'aptitude à la pratique de la nage longue distance de moins d'un an à la date de la course.
  - Votre attestation d'assurance individuelle complémentaire.
  - Présentation d'une pièce d'identité (CNI ou Passeport)

## **Consignes COVID 19 :**

- Lors de votre arrivée sur la commune d'Esparron-de-Verdon, vous serez pris en charge par nos bénévoles qui vous permettront de vous garer en toute tranquillité, ils vous expliqueront le déroulé de la journée et vous remettront un **masque de protection par personne présente dans votre véhicule**.
- Il vous sera remis sur le site du départ votre bonnet et votre bracelet électronique.
- **Des poubelles « spécifiques »** seront à votre disposition pour **y jeter votre masque** avant votre entrée dans l'eau.
- A l'issue de votre course, **il vous sera remis un nouveau masque de protection**, votre bracelet électronique vous sera récupéré et l'on vous remettra un sac en tissu avec à l'intérieur « votre cadeau, ticket repas (si vous en avez pris un) et surtout un ravitaillement et un gobelet individuel ».

- Vous trouverez 2 barnums pour les boissons de ravitaillement d'après course.
- Des tables et des bancs, espacés, seront mis à votre disposition pour les repas. Nous vous demandons de les laisser le plus propres possibles pour faciliter le nettoyage de celles-ci et de ne pas s'attabler trop longtemps afin de permettre à chacune et chacun de pouvoir manger en respectant les gestes barrières et les distanciations en vigueur.
- Une buvette sera ouverte pour vous permettre de vous désaltérer. Nos bénévoles seront à votre service merci de rester courtois avec eux, de respecter les distanciations, de porter correctement votre masque à proximité du comptoir et de ne pas consommer à proximité des différents barnums présents sur le site.
- Plusieurs postes de désinfection des mains seront placés sur le site.

## **Température :**

- Elle devra être vérifiée le jour de la course, deux heures avant le départ, au milieu du parcours à une profondeur de 0,40 mètre.
- En dessous de 10°C, seules les catégories seniors et masters pourront prendre le départ.
- En dessous de 14°, le nageur devra porter obligatoirement un vêtement en néoprène.

## **Droit à l'image :**

- Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que les partenaires et les médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation « Les Palmes du Verdon », sur tout support y compris pour les projections éventuelles. Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations, il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant leurs noms, prénoms et adresses.

## **Respect des lieux :**

- Dans un souci de protection de l'environnement, aucun déchet ne peut être abandonné. Les organisateurs s'engagent à mettre à disposition des participants des poubelles à déchets sur l'ensemble du site.

## **Annulation :**

- Conformément aux usages unanimement admis et reconnus, relatifs aux inscriptions à des épreuves sportives, dans le cas où la personne ne participe pas à l'épreuve à laquelle elle s'est inscrite, le paiement sera conservé par l'organisateur et ne pourra donner lieu à aucun remboursement quelque soient les raisons de l'annulation.
- Modification du parcours ou annulation par l'organisation La décision d'annuler l'une ou l'autre des épreuves ou de modifier les parcours en fonction des conditions météorologiques ou pour toutes autres raisons indépendantes des pouvoirs de l'organisation, peut être prise à tout moment par les organisateurs, la décision ultime sera prise **le dimanche 23 mai 2021 à 07h30**

- *Les concurrents devront se soumettre aux dernières dispositions du responsable des épreuves. L'organisateur ne pourrait être tenu pour responsable de ce changement de programme et l'intégralité des droits d'inscription lui resterait acquise dans tous les cas.*

## ***Handisport :***

- *Les courses sont ouvertes aux nageurs handisports munis de leur licence et d'un certificat de nage en mer sur longue distance en compétition.*

## ***Les Parcours*** *(photos non contractuelles)*

**Voir annexes jointes**